

Lycée Las Cases

ANNEE SCOLAIRE : **2023-2024**

Adresse postale:
3 Place de la Résistance
81500 LAVAUR
Tél: 05 63 58 00 45

Mél: 0810030T@ac.toulouse.fr

Informations sur les Sections Européennes : Anglais – Espagnol

Rentrée 2023

L'inscription en seconde relève des procédures d'orientation et d'affectation de fin de 3^{ème} (AFFELNET).

L'admission en section européenne au lycée Las Cases est indépendante de ces procédures. Cet enseignement est optionnel et soumis à sélection.

Les sections européennes anglais et espagnol disposent chacune de 25 places.

Afin d'anticiper la procédure, il est demandé aux familles ayant formulé un vœu d'affectation au lycée Las Cases de retourner la fiche de candidature à une section européenne au plus tard le **MARDI 20 JUIN 2023.** Aucune candidature postérieure à cette date ne sera examinée.

I - ENTREE EN SECONDE

L'entrée en section européenne se fait en 2^{nde} sur dossier examiné en commission.

Les critères observés pour la sélection des candidatures sont :

- Résultats dans les disciplines fondamentales,
- Motivation,
- Compétences dans la langue choisie,
- Participation à l'oral dans la langue choisie,
- Notes d'histoire-géographie,
- Attitude générale.

Elèves concernés :

- Elèves issus de classe de 3^{ème}
- Elèves d'un bon niveau linguistique (pas obligatoirement issus de section européenne), manifestant des aptitudes pour cette langue et prêts à faire les efforts supplémentaires qu'exige le renforcement horaire dans la langue et dans une Discipline Non Linguistique (DNL: histoire-géographie en 2^{nde}, 1ère et Tle). Ces élèves doivent posséder un niveau scolaire satisfaisant pour pouvoir assumer cette charge de travail supplémentaire, et ne pas être en difficultés dans les disciplines fondamentales.

II - FONCTIONNEMENT : ANGLAIS - ESPAGNOL

Nombre d'heures de cours : 2 h :

- $-2^{\text{nde}} = 2\text{h de DNL (Discipline Non Linguistique H-G)}$
- 1^{ère} = 1h de DNL + 1h d'anglais ou espagnol renforcé
- T^{ale} = 1h de DNL + 1h d'anglais ou espagnol renforcé.

Remarque: Cet enseignement n'est pas cumulable avec la section bilingue occitan.

Il n'est pas compatible non plus avec une poursuite d'études en série technologique à partir de la 1^{ère}.

III - INTERET DE CETTE SECTION

• Permettre à des élèves motivés et d'un bon niveau linguistique d'obtenir le baccalauréat général avec mention européenne portée sur le diplôme (1).

Le Proviseur,

Gilles MARTINEZ

(1) Conditions d'obtention (à compter de la rentrée 2021) :

- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 12/20 à l'épreuve de contrôle continu de la langue vivante de la section.
- Avoir obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 à l'épreuve spécifique de contrôle continu propre à la section européenne (constituée à 20 % d'une note de scolarité attribuée par les professeurs de la LV et de DNL, et à 80 % d'une interrogation orale de langue en terminale).